Déclaration des élus FO au CSA du 3 juin 2024

Le gouvernement vient de faire l'annonce de nouvelles mesures de restrictions draconiennes des droits des chômeurs. Ces mesures sont d'une brutalité inouïe et ne peuvent que conduire des milliers de travailleurs privés d'emploi à des situations financières catastrophiques.

Et c'est dans le même temps que le ministre de la Fonction publique, M. Guerini, fait part de son intention de lever ce qu'il nomme le tabou du licenciement des fonctionnaires pour l'inscrire dans son projet de loi de liquidation des fondements mêmes de leur statut.

L'objectif est clair. Au-delà même de la substitution d'agents contractuels aux titulaires prônée par la loi de transformation de la Fonction publique de 2019, il faut désormais pouvoir se débarrasser des personnels sous statut pour répondre aux énormes coupes budgétaires programmées, les 700 millions de coupes pour l'Education nationale et les 900 millions pour l'Enseignement supérieur et la Recherche prévus cette année ne constituant qu'un début.

Et on voudrait nous faire croire que les projets de transferts de sites en banlieue, de resserrement généralisé et de restructurations visant, comme à la DGRH, à la suppression de bureaux et à l'abandon de missions de la centrale, n'auraient aucun rapport avec la volonté affichée du gouvernement de réduire toujours plus la dépense publique, à l'exception de celle qui touche aux armées, et ce, au détriment de l'ensemble des services publics vitaux pour la majorité de la population.

Avec ces projets concernant l'administration centrale, on retrouve, sur le fond et sur la forme, la même brutalité que celle qui préside aux mesures prises sur le plan général. Pour ce qui est du projet de transfert en banlieue, on multiple les questionnaires, les ateliers, mais à aucun moment on ne répond à la demande de maintien des sites existants formulée de multiples manières, y compris par la pétition, par nombre de collègues concernés.

Leur refus d'avoir à supporter, quel que soit le site de regroupement retenu, une dégradation de leurs conditions de vie quotidienne avec l'allongement de leur temps de transport et de leurs conditions de travail avec la réduction des surfaces disponibles ne serait-il pourtant pas totalement légitime ? Mais, on préfère amuser la galerie en parlant de salles de sport quand ce n'est pas de bassins avec poissons, le tout à grand renfort de sociétés privée de consulting.

Nous rappelons que le 20 mars dernier, l'ensemble des élus du personnel au CSA adoptaient une motion demandant clairement l'abandon du projet. Continuer le processus engagé comme cela s'est fait depuis cette date sans prendre en compte cet avis unanime relève tout simplement du coup de force et rend encore plus légitime la réaffirmation de l'exigence de l'abandon du projet.

C'est aussi sous la forme d'un coup de force qu'a été annoncée la restructuration de la DGRH avec sa mise en œuvre immédiate au mépris des prérogatives des instances statutaires. L'intervention des organisations syndicales n'a fait que contraindre l'administration à reporter à fin juin l'application officielle de la mesure qui, dans les faits, a déjà commencé à produire ses effets, en particulier à l'encontre de chefs de bureau appelés à disparaître.

Tous les collègues concernés par cette restructuration ont été et sont confrontés à une situation extrêmement violente, qu'ils voient leurs tâches brutalement éclatées entre plusieurs structures ou qu'ils voient leurs missions purement et simplement transférées hors de l'administration centrale. C'est le cas des collègues chargés de la gestion des agrégés ou, à court terme, des collègues chargés de la gestion des ITRF.

Et nous savons que ces mesures de déconcentration, voire de décentralisation, ne font que préparer le terrain, à travers une gestion dite de proximité, à l'individualisation des carrières et des rémunérations voulue par M. Guerini.

Rappelons, là aussi, que, le 7 mai dernier, la majorité des élus au CSA ministériel se prononçait contre la déconcentration de la gestion des agrégés. C'est bien alors l'exigence du retrait de cette mesure de déconcentration qui est aujourd'hui à l'ordre du jour, comme de

l'ensemble du projet de restructuration de la DGRH qui met gravement en cause la situation de nombre de collègues.

L'individualisation prônée par le projet de M. Guerini, c'est la gestion à la tête du client, c'est la négation de tout droit. En substituant les lignes directrices de gestion au contrôle des CAP sur les promotions, la loi de transformation de la Fonction publique de 2019 ouvrait, de fait, la voie à une gestion non statutaire. Les LDG sont aujourd'hui soumises au vote du CSA. C'est, en réalité, un blanc-seing à l'opacité qu'il nous faudrait donner. Nous réitérons alors la demande qu'avant toute opération de promotions nous soit, a minima, fourni le tableau des promouvables mentionnant l'ensemble des indications qui figuraient sur les documents antérieurement communiqués aux membres des CAP.

Les inégalités de traitement devraient devenir la règle. Nous les retrouvons, par exemple, avec les JOP. Quand plusieurs ministères ouvrent à tous les agents qui le souhaitent, la possibilité de recourir au télétravail 5 jours pour répondre aux difficultés de transport qu'ils engendreront, nous demandons que soit donnée la garantie à l'ensemble des agents de notre ministère qu'ils pourront également s'en prévaloir sans condition.

Dans le même sens, nous demandons que tous les collègues des services soumis à contraintes à l'occasion des JOP bénéficient d'une même prime sans que cela relève, de fait, du bon vouloir de l'administration. Et rien ne justifierait que le montant de cette prime soit inférieur à celui qui a été retenu pour d'autres corporations des services publics.

Motion présentée par le SNPMEN-FO adoptée à la majorité :

« Le CSA-AC exige le versement d'une prime de 2 000 euros pour tous les personnels des services concernés par les astreintes et surcharges de travail durant les JO. »

POUR : FO, CGT, UNSA, ASAMEN
Abstention : CFDT

A l'issue du CSA-AC, quelques informations :

- **Télétravail** sur 5 jours par semaine durant les JO :

Réponse du secrétaire général : Il encourage fortement le télétravail « intégral ». Il propose aux élus au CSA-AC de lui faire remonter toutes les situations de blocage.

Les élues FO avaient déjà insisté, lors de la formation spécialisée du jeudi 30 mai, afin que tous les collègues qui le souhaiteraient puissent bénéficier d'un télétravail sur 5 jours durant la période du 18 juillet au 11 août.

- **Projet de déménagement :**

Réponse du secrétaire général : La négociation serait engagée pour le site de Gentilly mais le processus serait plus long que prévu pour des raisons budgétaires. L'administration espère une réponse pour fin juin, début juillet.

Les élues FO ont demandé quel était le contenu des « ateliers » portant sur l'organisation du travail car l'organisation du travail concerne les élus du personnel. Dans l'immédiat, elles ont demandé l'arrêt des ateliers portant sur l'organisation du travail.

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR

Parce que, plus que jamais, l'action collective et déterminée est la seule issue qui peut garantir la défense des intérêts de chacun,

nous vous invitons à rejoindre le SNPMEN-FO.

fosnpmen.syndicat-ac@education.gouv.fr

SNPMEN-FO - 110 rue de Grenelle – 75357 PARIS 07 SP.

534.02

www.snpmen-fo.fr